



1. MIR AN DER GEMENG

Un Bilan.

Pour le CSV, la politique communale est bien plus qu'un accessoire de la politique nationale. Nous défendons des communes fortes et capables, une politique communale proactive et solidaire, proche des citoyens et de leurs questions, préoccupations et inquiétudes.

Depuis les élections communales de 2017, les représentants du CSV sont aux responsabilités dans près de 70 communes. Ils ont contribué à l'amélioration de nombreux aspects essentiels de la vie sociale locale en plaçant l'intérêt général au centre de leur action.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli. Nous voulons poursuivre ce travail fructueux et faire avancer nos projets. Nous voulons continuer à contribuer à rendre nos collectivités plus fortes, plus efficaces, plus proches des citoyens et à améliorer la qualité de vie des gens.

Le CSV est gage d'une politique financière et budgétaire prévoyante et compétente dans nos communes, ainsi que d'une gestion sérieuse des administrations locales. En particulier sur des questions telles que le développement durable, la protection de l'environnement et du climat, les municipalités dirigées par le CSV ont démontré ces dernières années qu'elles étaient à la pointe du progrès.

2. LA COMMUNE

Berceau de notre démocratie.

Dans le contexte institutionnel de notre pays les communes jouent un rôle très particulier en ce sens que toutes les missions de service public qui ne sont pas exécutés par l'État relèvent de la responsabilité des communes. Il est donc important de rendre équitable et durable cette répartition des compétences.

Voilà pourquoi nous avons besoin d'une politique qui renforce la résilience des communes et leur offre une stabilité financière ainsi qu'une grande prévisibilité dans leur planification.

Nous voulons des communes fortes, aux finances saines, capables de remplir efficacement leurs missions : dans l'intérêt des citoyens, dans l'intérêt du pays.

3. DES COMMUNES FORTES ET RÉSILIENTES

L'autonomie communale donne à nos communes la marge de manœuvre nécessaire pour remplir leurs missions. Nous voulons renforcer cette autonomie, car en tant que femmes et hommes politiques chrétiens-sociaux, nous défendons le principe de subsidiarité et nous sommes convaincus que les communes œvrant en auto-responsabilité sont les meilleurs garants de bons services publics, proches du citoyen.

Nous sommes conscients que les communes doivent faire face à des sollicitations de plus en plus importantes et que le nombre des missions communales ne cesse d'augmenter. Afin de rester capables d'agir et de maîtriser leurs différentes missions, nos communes ont besoin de pévisibilité dans le développement de leurs actions. Nous y parviendrons avant tout grâce à une répartition équitable et appropriée des subventions de l'État et à de meilleures procédures administratives.

Par conséquent, nous garderons également à l'esprit que le nouveau principe constitutionnel de la connexité soit appliqué en toutes les matières. Concrètement, cela signifie: si l'Etat confie de nouvelles missions aux communes, celles-ci doivent être financées durablement.

Dans ce contexte, nous avons également besoin d'une évaluation critique de la réforme des finances communales. Elle a fait des gagnants et des perdants ; surtout, il n'y avait pas de répartition équitable. Dès lors, nous plaiderons pour que la loi sur les finances communales soit remise sur le métier et améliorée, et cela sur la base de faits et de chiffres concrets, et non selon des préférences idéologiques ou géographiques.

4. UNE COMMUNE À VIVRE

4.1. Une démocratie vivante

C'est dans la commune que se vit la démocratie de proximité. C'est là où le contact entre les citoyens et les responsables politiques est le plus étroit. Elle doit aussi être le lieu de l'accèssibilité et non pas celui de la bureaucratie excessive. Nous défendons une culture du vivre ensemble, une communauté participative, moderne et proche des citoyens.

Le conseil communal est la représentation démocratiquement élue de la population de chaque commune. Les séances du conseil communal sont, à quelques exceptions près, publiques et doivent être facilement accessibles à tous. Dès lors, nous soutenons l'idée d'une retransmission en direct de toutes les réunions publiques du conseil communal ainsi que la généralisation d'un bulletin communal numérique. Aussi les documents communaux essentiels, tels que par ex. le budget, devraient être accessibles en ligne.

4.2. Participation

Dans notre société actuelle, une représentation démocratique purement formelle ne suffit plus. Les gens ne veulent pas seulement voter tous les six ans, ils veulent être sollicités et inclus dans les processus décisionnels. Nous voulons élargir la consultation des citoyens et créer un espace pour échanger avec les citoyens sur les orientations essentielles des projets municipaux. Et ceci e.a. au moyen de plus d'informations, de réunions publiques, des forums citoyens, de l'utilisation des médias sociaux, de l'introduction d'un budget participatif et la création d'un point de contact qui reçoit les plaintes et les suggestions des citoyens.

4.3. Intégration et inclusion : une commune pour tous, une commune du vivre ensemble

Pour nous la commune signifie aussi communauté. Une communauté est vivante quand il y un vivre ensemble et non pas l'un à côté de l'autre. L'intégration et l'inclusion sont pour nous des enjeux prioritaires de la cohabitation au sein de la commune. Nous voulons créer un contexte dans lequel personne n'est exclu ou oublié.

Ainsi, nous souhaitons accompagner les seniors dans la numérisation et, à l'inverse, organiser un réseau de seniors qui pourraient devenir actifs dans l'aide aux devoirs.

Nous avons besoin de formation pour les personnes qui reçoivent le REVIS, afin qu'elles puissent intégrer le marché du travail.

Nous voulons fournir des locaux pour des projets et notamment, si possible, un local pour une «Maison solidaire». Il s'agit de créer un point de contact pour organiser des projets dans le cadre de la réinsertion sur le marché du travail, être un point de contact pour l'échange d'informations ou d'expériences sur des sujets très divers (réfugiés, jeunes mères ou jeunes familles, jeunes qui ont besoin d'aide dans leur quotidien life...) pour offrir un espace aux personnes qui veulent prendre pied sur le marché avec une start-up et qui ne savent le faire que pendant quelques heures. On pourra également y intégrer une épicerie sociale.

Sur le plan culturel, nous avons des options pour favoriser l'intégration, comme p.ex. une bibliothèque dans divers lieux de la ville, gérée par des associations locales (Club Senior, Maison des jeunes, ...) ; un Café de Babel avec des tables rondes où autour de différentes tables on discute dans une langue déterminée ; un club de lecture dans différentes langues...

Nous souhaitons à nouveau créer un climat de bon voisinage dans nos communes qui souffrent souvent du syndrome de la cité dortoire. Il s'agit de rapprocher les gens, de favoriser l'échange et l'esprit de communauté. Dans ce cadre, nous souhaitons soutenir des initiatives telles que le « Pakt vum Zesummeliewen » (pacte du vivre ensemble) et l'appli de quartier HOPLR, et mettre en place un médiateur pour les conflits entre voisins.

De nombreuses personnes éprouvent des difficultés avec les démarches administratives. Par conséquent, il pourrait y avoir un écrivain public dans chaque commune – ou au niveau intercommunal selon le cas - qui serait à la disposition des citoyens pour les aider à rédiger des lettres ou un CV ou à remplir des formulaires.

Bien des endroits ne sont pas encore facilement accessible dans nos communes. De nombreux trottoirs sont trop hauts ou les espaces sont trop étroits. Il y a toujours des escaliers où vous ne pouvez pas monter avec un fauteuil roulant. Par conséquent, dans toutes les communes dans lesqueslles nous serons aux responsabilités, nous élaborerons un plan handicap communal avec les citoyens, où nous identifierons ensemble les points faibles de la localité et élaborerons des solutions pour y remédier, e.a. une meilleure accessibilité non seulement des bâtiments publics, mais de l'espace public.

4.4. Proximité et simplification administrative

Le Luxembourg était le pays des chemins courts. Surtout au niveau communal, nous voulons une administration moderne, rapide, efficace et proche des citoyens. Nous voulons doter l'administration communale des moyens matériels et humains suffisants, de manière à ce que le citoyen puisse compter sur des services compétents et réactifs.

Le citoyen doit pouvoir faire confiance à l'administration et être sûr qu'il sera aidé.

Les horaires d'ouverture de l'administration/guichet population doivent être adaptés aux besoins réels de la population.

4.5. Numérisation sans fracture numérique

La numérisation au niveau communal offre d'énormes opportunités pour améliorer la gestion des services et des infrastructures municipales et, en définitive, pour l'amélioration des services aux citoyens.

Nous voulons donc faire avancer la digitalisation des communes et ainsi améliorer la réactivité et l'efficacité des services publics communaux de manière à permettre aux citoyens de solliciter un maximum de démarches administratives en ligne.

De cette façon, nous voulons également assurer un meilleur accès aux services communaux et plus de transparence dans les procédures.

Tout en considérant les avantages que nous attendons d'une plus grande numérisation des services publics communaux, nous ne voulons pas non plus laisser de côté ceux qui éprouvent des difficultés à se retrouver dans un monde de plus en plus numérique. Oui à la numérisation ; non à la fracture numérique.

4.6. Ecoles

Pour bien fonctionner, l'école communale a besoin d'une infrastructure adaptée. Un bon travail ne peut se faire que dans un environnement favorable.

Nous voulons engager une réflexion sur un encadrement scolaire à temps plein et, en concertation avec toutes les parties concernées, nous adapter aux besoins réels des enfants et des parents. Les ressources des municipalités doivent être adaptées à ces besoins.

Il faut également mener des réflexions au niveau local sur une organisation scolaire moderne. Dans ce contexte, il faut aborder la routine quotidienne de l'enfant dans une approche holistique et se demander si les horaires scolaires sont adaptés aux besoins des enfants.

De nombreux enfants passent également beaucoup de temps dans une Maison-Relais. Nous nous engageons à fournir un encadrement de qualité. Dans le même temps, nous devrions également prendre davantage soin de la nourriture dans les cantines scolaires (plus régionale, plus locale et plus durable).

L'éducation précoce n'est pas encore accessible à tous les enfants du pays. Nous voulons faire en sorte que chaque enfant du pays ait la possibilité d'aller à l'école précoce dans sa commune.

4.7. Éducation non formelle et Maison Relais

Notre société a évolué rapidement au cours des dernières années. De nombreux parents vont travailler en couple parce qu'ils doivent le faire pour des raisons financières ou parce qu'ils le souhaitent.

Il est donc important que l'on ait suffisamment de crèches sur son territoire pour répondre à la demande. Nous nous renforcerons l'offre de crèches communales.

De nombreux enfants allant à l'école primaire ont besoin d'une place à la Maison Relais. Nous veillerons à ce que notre Maison Relais offre suffisamment de places.

La coordination entre l'école et la Maison Relais doit être améliorée. L'échange entre enseignant et éducateur est un point très important concernant le bien-être de l'enfant lors de sa journée à l'école et à la Maison Relais.

La Maison Relais a une mission d'éducation non formelle, ce n'est pas une école. Cependant il existe une forte demande pour une bonne aide aux devoirs. Et cela a d'ailleurs été promis par le ministère de l'Éducation. Mais en réalité, les Maisons Relais ne sont pas outillées pour cela et ne sont pas en mesure de proposer une aide de la qualité attendue

par les parents. Un éducateur n'est pas un enseignant. Par conséquent, nous mettrons en place le cadre nécessaire pour permettre aux Maisons Relais de recruter du personnel formé et de répondre ainsi aux attentes des parents et aux besoins des enfants.

Les activités organisées par la Maison Relais doivent également être de qualité. Des activités ludiques et pédagogiques doivent être proposées. Il faut aussi penser à offrir la possibilité d'accompagner les enfants lors de leurs après-midi libres dans leurs déplacements vers les différents clubs locaux ou l'école de musique.

Un grand nombre d'enfants prennent leur repas à la Maison Relais. C'est pourquoi nous nous engageons à une alimentation saine avec autant de produits locaux, régionaux et bio que possible. En ce sens, nous voulons soutenir la mise en place de la charte du « Sou schmaacht Lëtzebuerg » ou « Natur genéissen » (Sicona) et favoriser la consommation de l'eau du robinet.

4.8. Jeunesse

Notre jeunesse a particulièrement souffert des restrictions de ces dernières années. Nous sommes conscients que le passage de l'enfance insouciante aux contraintes de l'âge adulte n'est pas sans difficultés et qu'il faut donner à nos jeunes un espace dans lequel ils puissent faire leurs expériences. Par conséquent, les installations et les initiatives pour les jeunes dans les communes sont une aide importante, que nous voulons aborder de manière volontaire, participative et empathique.

Ainsi, par ex. on peut installer une maison des jeunes située au centre de la localité, avec une salle des fêtes pour célébrer les anniversaires (jusqu'à 100 personnes), un studio d'enregistrement, une salle de répétition musicale pour un groupe, ...

Sur le plan infrastructurel, nous souhaitons créer, dans la mesure du possible, une offre locale attractive : patinoires, terrains de beach volley, terrains multisports,

Nous voulons nous occuper de la prise en charge psychologique et sociale des jeunes. Ainsi, on peut engager un Streetworker qui fait du travail de proximité auprès des jeunes. Il faut aussi que le responsable jeunesse soit disponible et accessible pour l'échange avec les jeunes.

Nous prendrons en charge le problème du chômage des jeunes avec des mesures locales adaptées, telles que des structures locales d'emploi, l'offre de stages (motivant également les entreprises locales à le faire) et d'apprentissages (motivant également les entreprises locales à le faire) ou la création de structures pour les jeunes les gens qui quittent l'école.

Nous voulons mieux structurer et professionnaliser l'encadrement des jeunes. Dans chaque commune dans laquelle nous serons aux responsabilités, il devra y avoir au moins une jeune personne (éducateur diplômé, assistant social) qui s'occupe de la politique jeu-

nesse. Cet encadrement ne doit pas seulement être passif – p.ex. une maison des jeunes – il s'agit aussi d'approcher activement les jeunes («aufsuchende Jugendpolitik» - organiser le Streetwork).

4.9. Seniors

Les personnes âgées ont des besoins et des attentes spécifiques. Elles veulent pouvoir vivre aussi longtemps que possible dans leur environnement familier, continuer à s'engager socialement, poursuivre des études, s'adonner à des activités culturelles et sportives.

Nous voulons soutenir les seniors et les motiver à continuer à s'engager dans la société et à participer à la vie publique en créant un cadre adapté. En construisant des logements pour seniors au milieu des zones résidentielles, en améliorant et en élargissant les services spécifiques aux seniors, il devrait être possible pour les personnes âgées de pouvoir demeurer dans leur logement.

Nous nous favoriserons la mise en place de services de proximité tels que les taxis pour seniors, les télé-alarmes et l'aide aux tâches ménagères.

De plus, nous voulons créer un environnement dans lequel les seniors continuent à être socialement intégrés. Cela inclut la création d'un plan communal pour les seniors permettant à la commune d'identifier les besoins de ses citoyens âgés et d'organiser ses actions en conséquence.

Le sport et le mouvement sont extrêmement importants, surtout quand on est à l'âge de la retraite. C'est pourquoi nous élargissons l'offre des sports et loisirs.

D'autres initiatives peuvent élargir cette offre, par ex. : en proposant un large programme de loisirs, sorties à la journée, journée du troisième âge, fête de Noël des seniors, organisation d'un déjeuner - une fois par mois.

4.10. Bénévolat et vie associative

DLes conseillers communaux chrétiens-sociaux s'engagent à ce que chaque citoyen puisse s'engager dans la vie sociale. C'est pourquoi nous soutenons toutes les initiatives qui favorisent le bénévolat et l'engagement dans la vie associative au niveau local.

La vie associative est inconcevable sans le concours de bénévoles, et sans elle aucune vie sociale ne peut avoir lieu dans les communes. Par conséquent, nous devons soutenir les clubs pour trouver des membres, par ex. en faisant de la publicité pour les associations, parfois auprès des jeunes, et en soutenant matériellement les clubs.

Nous pouvons aussi favoriser la vie associative en soutenant les personnes qui ne peuvent pas payer leur cotisation pour des raisons financières.

4.11. Culture

La culture rassemble les gens. Elle est un élément essentiel de la cohésion sociale et joue un rôle important dans le bien-être individuel.

Voilà pourquoi il est important pour nos collectivités de proposer une offre culturelle vivante, de permettre l'accès à la culture et de créer l'indispensable espace de liberté pour la création artistique.

La culture étant l'une des «tâches non obligatoires» des communes, elles peuvent décider librement si, comment et combien elles souhaitent investir.

D'une part, cela donne aux municipalités une grande latitude pour décider quoi faire. D'autre part, lorsque les finances sont serrées, les tâches obligatoires sont généralement prioritaires et les économies faites dans le domaine de la culture sont disproportionnées. Et ainsi de nombreux projets dépendent du cofinancement de l'État.

Conscients de l'importance d'une véritable politique culturelle communale, nous souhaitons mettre en place un programme financier clairement défini pour la promotion culturelle de la commune et créer une sécurité de planification pour les acteurs culturels.

4.12. Sport

Tout comme la culture, le sport est un élément rassembleur qui favorise la vie sociale dans les communes. De plus, l'activité sportive apporte une contribution significative à la santé de chacun d'entre nous. C'est pourquoi nous voulons continuer à assurer une offre attractive d'équipements sportifs dans les communes et soutenir matériellement et financièrement les acteurs locaux.

En ce qui concerne nos enfants, nous devons veiller à disposer dans nos écoles d'une LASEP qui fonctionne. Ici, chaque enfant peut faire du sport sans avoir à se décider pour sport en particulier. Par conséquent, en tant que commune, nous devons nous assurer de disposer également des équipements nécessaires. Dans une communauté qui grandit rapidement, l'infrastructure doit être adaptée afin de pouvoir offrir de bons sports scolaires et des sports de masse. Corollairement, nos associations sportives doivent disposer des infrastructures nécessaires pour compléter l'offre sportive au niveau de la commune et exercer leurs activités dans de bonnes conditions.

En plus des clubs sportifs, il convient également de proposer d'autres activités telles que le yoga, la danse, le fitness en plein air, auxquelles on pourra ajouter d'autres activités sportives, telles que par ex. le fitness extérieur, des terrains de beach volley, des terrains de pétanque, des patinoires, une salle de danse, une salle de yoga, de sophrologie ou de gymnastique douce.

5. POLITIQUE SOCIALE

CSV a toujours été synonyme d'une politique sociale efficace dans les communes. Dans une commune, chacun doit pouvoir se retrouver. Il est important que tout le monde dans la commune se sent bien.

Certaines personnes dépendent, pour une raison ou pour une autre, de l'aide de la commune. De nombreuses personnes ne peuvent plus payer le loyer ou sont en difficulté financière en raison de la hausse des prix de l'énergie et de la nourriture. Nous devons veiller à ce que nos concitoyens traversent au mieux la crise.

Il est important de disposer d'un office social compétent capable d'aider les gens facilement et rapidement.

En matière de politique sociale, il nous faut une réforme des offices sociaux. Les moyens financiers doivent être adaptés aux besoins réels et une clé de répartition sociale doit être introduite, adaptée aux réalités socio-économiques de chaque commune.

Les membres des collèges échevinaux devraient pouvoir siéger au conseil d'administration pour permettre une meilleure coordination entre l'administration communale et l'office social.

Dans la période actuelle, difficile et imprévisible, les communes doivent assumer davantage de responsabilité sociale et contribuer à ce que les gens traversent au mieux cette crise. Nous voulons nous assurer que les personnes concernées bénéficient d'un suivi social de la part de l'office social.

Il doit y avoir des logements sociaux qui peuvent être loués pour un loyer approprié. Mais il faut aussi faire un suivi social de ces personnes pour leur donner une chance de sortir de leur misère.

Si nécessaire, une prime communale pourra être ajoutée à l'allocation à la vie chère, en plus de ce que paie l'État.

Nous voulons aussi augmenter le nombre de logements sociaux gérés par la commune.

6. MOBILITÉ ET TRANSPORTS EN COMMUN

La gratuité des transports publics ne conduit pas nécessairement à une mobilité efficace partout dans le pays. En effet, l'accès aux transports en commun n'est pas le même pour tout le monde. Voilà pourquoi nous voulons placer l'accessibilité au cœur du débat. Nous voulons œuvrer dans toutes les communes pour garantir aux usagers un meilleur accès aux transports en commun, de meilleures liaisons et des horaires adaptés.

On voit dans la création d'un Ruffbus une amélioration de la mobilité en milieu rural.

Afin de réduire efficacement le la circulation aux heures de pointe, nous sommes favorables à une extension conséquente des parkings P&R et à un développement parallèle du co-voiturage. De plus, les communes pourraient subventionner respectivement la mobilité électrique ou l'achat d'un vélo en plus de ce que propose l'État.

Nous voulons également développer des moyens afin d'accroître la décentralisation des lieux de travail, la création d'espaces de coworking et le développement du télétravail.

Au niveau de la mobilité douce il reste encore une grande marge pour le développement et l'amélioration de l'offre locale. Dans ce contexte, nous souhaitons établir un cadastre cyclable avec les points faibles pour le vélo et sécuriser les parcours scolaires à vélo et en parallèle également mettre en place un cadastre piétonnier hebdomadaire.

De même, nous voulons introduire des pistes cyclables là où cela paraît raisonnable, afin de d'offrir davantage de sécurité aux cyclistes. Dans le même temps, des routes et des chemins dans nos villes et villages doivent devenir plus conviviaux et plus sûrs. De manière générale nous souhaitons étendre résolument les pistes cyclables et prendre d'autres mesures d'accompagnement, telles que par ex. la mise en place d'une station publique de lavage de vélos, l'installation de supports à vélos en nombre suffisant dans les quartiers et d'abris à vélos à proximité des écoles.

En ce qui concerne le transport scolaire, nous voulons introduire ou développer pedibus partout où cela est possible, et là où le transport par bus est indispensable, nous voulons nous concentrer davantage sur l'électromobilité.

Nous soutenons l'expansion décentralisée de bornes de chargement électriques dans les lieux publics.

7. LOGEMENT ET URBANISME

7.1. Logement

Les communes sont de plus en plus sollicitées sur la question des logements abordables. Et s'ils peuvent sans aucun doute jouer un rôle important, notamment en matière de mobilisation des terres constructibles, il ne faut pas oublier que leurs moyens sont limités et que la solution sur le terrain ne peut venir que de la coopération entre tous les acteurs.

Il nous paraît évident que le rôle des communes dans en matière de logement doit être renforcé. Il s'agit aussi de leur donner les instruments matériels et juridiques pour leur permettre de contribuer à leur juste valeur à la création de logements abordables et sociaux. Les petites et moyennes communes en particulier ont besoin d'un instrument flexible pour assumer cette tâche.

Les procédures doivent être rationalisées et simplifiées. Les situations conflictuelles entre administrations doivent être évitées. La mise en place d'un « dossier unique » pour les projets d'infrastructures des communes pourrait apporter des améliorations substantielles sur ce point.

Nous avons besoin d'un audit sur les effets des nouvelles règles en matière de pacte logement, notamment en termes de coûts financiers et administratifs.

Nous voulons fournir plus de bâtiments pour l'aide à la vie et prendre soin des personnes dont la situation sociale ne s'améliorera jamais (par exemple, les seniors pauvres).

En outre, nous souhaitons également adapter nos réglementations municipales aux besoins actuels de la vie des personnes, par ex. par la création d'un cadre réglementaire permettant les communautés de logement.

7.2. Urbanisme

Nous voyons dans les Tiny Houses une alternative intéressante dans la création de logement abordable. Nous proposons que le cadre légal soit adapté en conséquence afin que les communes puissent adapter leur cadre réglementaire (PAG, PAP, règlement de construction).

Afin d'améliorer la qualité de vie dans nos villes et villages, il est important de concevoir l'espace public de manière à ce que les gens s'y sentent à l'aise et aiment y passer du temps, par ex. par la création de places publiques au centre des localités.

La pandémie de corona nous a également montré à quel point il est important que les gens aient accès aux espaces verts. Les personnes qui vivent en milieu urbain et qui n'ont pas de jardin devraient avoir la possibilité de pouvoir sortir de leurs quatre murs et accéder aux espaces verts, par exemple par la création et l'agrandissement de zones de loisirs.

8. ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET PROTECTION CLIMATIQUE

8.1. Environnement et climat

L'environnement et le climat forment un ensemble de questions transversales que nous, en tant que CSV, voulons aborder avec cohérence, pragmatisme et réalisme.

La cohérence implique que nous avons besoin d'un équilibre entre le logement et l'utilisation des sols, entre l'agriculture, l'alimentation et l'industrie.

Concrètement, cela signifie que les pactes respectifs pour le climat, la nature et le logement doivent être considérés ensemble.

La protection du climat et de l'environnement n'est pas seulement une mission de l'État et des communes, mais elle concerne tous les citoyens. C'est pourquoi nous voulons nous engager pour un « pacte climat avec les citoyens ».

La biodiversité devrait être une question centrale de notre politique locale, en ce sens que nous devons prendre en considération l'impact de mesures prévues sur la nature et la diversité biologique dans toutes les décisions pertinentes.

Nous devons tous changer d'attitude. Il est important de prêter attention à la provenance des biens que nous achetons. Nous devrions soutenir les productions européennes pour être moins dépendants du grand marché mondial.

En ce qui concerne les projets de construction que nous réalisons, nous veillerons à ce qu'ils soient réalisés selon les principes de l'économie circulaire.

Là où nous serons en charge, nous signerons le Pacte Nature et mettrons en place une équipe Pacte Nature. L'équipe du Pacte Nature et l'équipe Climat sont des groupes importants où de grands projets peuvent être mis en œuvre en collaboration avec des citoyens engagés.

Nous voulons prendre d'autres mesures pour rendre l'espace public plus convivial et naturel, par ex. par l'installation de parterres de fleurs, où les insectes, e.a. les abeilles, peuvent trouver de la nourriture toute l'année, ou d'un jardin scolaire.

Les pesticides ne devront plus être utilisés dans les espaces verts municipaux. Les plantes doivent être indigènes.

Nous souhaitons que les toits plats soient aménagés en toits verts ou équipés de photovoltaïque, voire une combinaison des deux.

Là où nous serons en charge, nous signerons le Pacte Nature et mettrons en place une équipe Pacte Nature.

Nous voulons prendre des mesures supplémentaires pour réduire le bruit dans les villes et lutter résolument contre la pollution lumineuse et atmosphérique.

8.2. Energie

Une question prioritaire pour nous réside dans le développement de toutes les énergies renouvelables. Nous misons sur un mix énergétique composé de solaire, éolien, hydrogène, biogaz et bois énergie et soutenons toutes les initiatives locales dans ce domaine.

Surtout en ce qui concerne la transition en matière de chauffage domestique, les communes jouent un rôle prépondérant: nous voulons développer de nouveaux concepts de chauffage et les intégrer dans les réglementations communales. Cela passe par exemple par le développement d'infrastructures décentralisées telles que les réseaux de chauffage urbain (pour, entre autres, alimenter durablement les bâtiments existants) mais aussi par l'identification et le raccordement des sources de chaleur potentielles dans les communes.

Pour les nouveaux lotissements, nous souhaitons proposer de nouveaux concepts de production et de consommation d'énergie (principe du prosumer). Dans ce cadre, nous voulons mettre l'accent sur la réduction des consommations énergétiques. Des subventions communales complémentaires aux contributions de l'Etat pourront accompagner la transition vers les énergies renouvelables.

Nous sommes favorables à l'extension des panneaux solaires que ce soit sur les bâtiments publics de la commune, que ce soit à la seule initiative de l'administration communale ou avec la participation des citoyens.

En termes d'économie d'énergie, l'éclairage public devrait progressivement être remplacé par l'éclairage à LED.

8.3. Prévention et recyclage des déchets

Nous voulons soutenir des initiatives locales contre le gaspillage des ressources, comme la mise en place d'un repair café, l'organisation d'un vide grenier et d'une brocante ou encore la tenue d'un atelier d'upcycling.

Chaque commune devrait se doter d'un concept d'élimination des déchets cohérent et dans toutes les communes les citoyens devraient avoir accès à un centre de recyclage qui fonctionne bien.

Les taxes sur les déchets devraient être échelonnées de manière à encourager les citoyens à éviter le gaspillage et encourager la réduction des déchets.

8.4. Gestion de l'eau

L'approvisionnement et l'évacuation de l'eau sont des missions essentielles de la politique communale. L'eau potable est un bien indispensable et c'est pourquoi nous considérons comme l'une des grandes priorités de notre travail de continuer à investir de manière constante dans la qualité de l'eau potable.

Notre eau potable est d'excellente qualité. Nous souhaitons mettre en place des fontaines à eau dans les bâtiments communaux mais aussi à l'extérieur dans les espaces publics pour favoriser la consommation d'eau du robinet.

Nous voulons accompagner le développement de conteneurs de récupération d'eau de pluie pour les particuliers, les projets communaux, ainsi que pour les entreprises, afin que l'eau de pluie puisse être utilisée pour l'arrosage ou pour la chasse d'eau des toilettes dans la maison. C'est ainsi que nous économiserons nos ressources en eau potable.

Toujours en matière de protection contre les inondations, nous renforcerons nos efforts et prendrons les mesures préventives nécessaires pour protéger les personnes et leurs logements contre les inondations.

9. VIVRE EN SÉCURITÉ DANS MA COMMUNE

9.1. Police

Parmi les principales tâches des communes figurent l'ordre public, la sécurité et l'assainissement. Dans le contexte actuel, il devient de plus en plus difficile de remplir cette tâche. L'élargissement des compétences de l'agent municipal ne résout pas tous les problèmes sur le terrain.

Nous restons convaincus de la nécessité pour les communes de disposer d'une force de police locale. Dans ce sens, nous proposons la création d'un corps d'auxiliaires de police, qui ont des compétences de police et qui sont statutairement rattachés au corps de police grand-ducal, mais subordonnés à la direction des autorités locales.

La mise en place d'équipes mixtes de policiers et d'agents communaux a s'est révélée être une expérience positive dans différentes communes. Nous envisageons fermement de compter sur cette collaboration pragmatique et efficace à l'avenir.

La dissuasion et la prévention sont des facteurs essentiels en matière de sécurité publique. Voilà pourquoi nous souhaitons étendre la vidéosurveillance aux gares et aux hotspots. Nous ne considérons pas la vidéosurveillance comme étant opposée à la protection de la vie privée, mais au contraire comme un outil de protection des libertés civiles et de la sécurité dans l'espace public.

Il est entendu que nous effectuerons cette forme de contrôle dans le strict respect de notre législation sur la protection des données.

9.2. Services de secours

Notre pays a besoin de services de secours efficaces et opérationnels qui fonctionnent bien dans tous les domaines et ne négligent aucune région ou commune. Le principe de l'égalité des citoyens l'exige, tout comme la morale sociale à laquelle le CSV est dévoué depuis ses origines.

Le CSV exige que l'Etat verse sa contribution au financement du CGDIS, tienne ses engagements et ne crée aucune charge supplémentaire qui pèse sur les communes.

En ce sens, nous voulons soutenir le volontariat et promouvoir les premiers secours dans les communes. Nous voulons impliquer les citoyens dans le bien-être de la société.

Nous voulons promouvoir une société solidaire, dans laquelle chacun peut aider et en cas d'urgence – secourir l'autre.

9.3. Services de santé

La commune peut assumer une fonction d'appui en matière de médecine préventive. Nous nous engageons à élargir l'offre locale de services de santé et de soins ambulatoires.

Dans la mesure du possible, les communes devront s'efforcer de mettre à disposition un centre médical ou un centre de santé à leurs citoyens, ou offrir à des professionnels de la santé un immeuble où ils pourront ouvrir leur cabinet à un

loyer abordable, p.ex. un groupe de généralistes, divers spécialistes, mais aussi des kinésithérapeutes, des psychologues, des laboratoires etc ...

Au vu des périodes de chaleur de plus en plus fréquentes, nous souhaitons développer un «plan canicule» au niveau local. Nous voulons aussi améliorer les soins médicaux et la prévention du suicide dans les communes.

10. ECONOMIE

Les communes sont un partenaire important en matière d'économie et de développement économique. Nous sommes pour la diversification économique et la décentralisation. Conformément au Plan directeur sectoriel «zones d'activités économiques», nous défendons une répartition raisonnée de l'activité commerciale et des emplois connexes sur l'ensemble du territoire. L'objectif devrait être de ne pas créer d'inégalités entre les régions et les communes et de générer moins de trafic et d'encombrement dans les centres-villes et villages.

En ce sens, nous voulons également renforcer l'intérêt économique des communes, e.a. concernant l'impôt commercial.

Afin d'animer les centres de nos villes et villages, nous voulons créer les conditions préalables au développement d'une activité commerciale. Cela comprend un ensemble de mesures allant de la situation de la circulation, des transports en commun, des places de stationnement, de la propreté, des espaces verts à la sécurité publique.

Le débat politique autour du PIB du bien-être montre aussi que le bien commun d'une société ne réside pas uniquement dans la richesse matérielle. Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la réorientation de notre économie vers le bien commun. Le modèle économique de l'économie commune du bien-être est axé sur des valeurs : dignité humaine, égalité de traitement, solidarité, justice et cohésion sociales, durabilité écologique, cogestion démocratique.

Les communes certifiées «Gemeinwohl-Ökonomie» essaient de promouvoir et de mettre en œuvre ces valeurs dans leur politique quotidienne en relation avec leurs groupes cibles (citoyens, fournisseurs et entreprises, environnement social, etc.). Ce faisant, ils créent des perspectives concrètes pour les acteurs économiques qui adhèrent à des critères sociaux et durables élevés, agissent de manière éthique et contribuent au bien-être de notre société.

11. TOURISME

Le tourisme apporte tant des avantages tangibles et que des avantages immatériels aux communes et à leurs résidents. Le tourisme a des effets fiscaux qui profitent aux budgets communaux.

Ainsi, l'activité dans le domaine du tourisme a une influence sur les salaires et l'impôt sur le revenu de ceux qui sont employés dans le secteur, de même que toutes les autres taxes et redevances qui sont prélevées sur les services touristiques.

Le tourisme crée et pérennise des emplois non exportables et génère des revenus pour les habitants. Et il a une influence positive sur l'image de la commune au niveau national voire international, ce qui contribue à l'attractivité de la commune et de la région.

Grâce à une offre culturelle, sportive et de loisirs de haute qualité, l'attractivité de la commune peut également être augmentée et, pour les entreprises, l'opportunité de recruter des employés qualifiés peut être améliorée.

Une image positive de la commune peut également contribuer au renforcement de l'identité de la commune et du lien des habitants avec leur commune et leur région.

A partir des possibilités et des spécificités de la commune ou de la région, nous pouvons définir l'orientation de l'offre locale en fonction de «produits touristiques» spécifiques, tels que par ex. tourisme urbain; tourisme culturel; tourisme sportif et de divertissement; tourisme rural et axé sur la nature; tourisme d'affaires et de congrès ; tourisme de loisirs et de jour; tourisme de santé et thermalisme; Randonnée pédestre et cyclotourisme ; etc...

Dans la mise en œuvre, l'administration municipale devrait coordonner les activités avec tous les acteurs et établir un modèle général de la politique communale du tourisme, qui soit durable, respectueuse de l'environnement et socialement compatible.

La politique locale doit veiller à ce que le profil touristique soit aménagé en fonction des spécificités locales de la commune.

L'offre touristique doit s'appuyer sur des évolutions pérennes et vérifiables. La politique communale doit se concentrer sur le tourisme durable et l'orientation vers l'hospitalité ne doit pas se faire au détriment des résidents et des citoyens de la municipalité.